



# Règlement des Championnats AFT 2021

L'Association Francophone de Tennis peut organiser, chaque année, des Championnats en plein air.

## Article 1.

Seuls les joueurs affiliés à l'Association Francophone de Tennis et en règle avec les prescriptions légales concernant le contrôle médical sont autorisés à participer aux Championnats.

## Article 2.

Le conseil d'administration fixe, chaque année :

- ☞ les catégories organisées ;
- ☞ la date de fin des éliminatoires régionales ;
- ☞ les dates de la phase finale des Championnats ;
- ☞ le club dans lequel la phase finale est organisée ;
- ☞ la marque des balles utilisées lors de la phase finale.

## N.B.

Ce N.B. ne fait pas partie du règlement et peut être modifié par le conseil d'administration.

En 2021 les Championnats comprennent les catégories suivantes, en Messieurs et en Dames :

<u>Messieurs :</u>	<u>Dames</u>
I : de 95 à 115 pts	I : de 90 à 115 pts
II : de 75 à 90 pts	II : de 65 à 85 pts
III : de 55 à 70 pts	III : de 35 à 60 pts
IV : de 35 à 50 pts	IV : de 15 à 30 pts
V : de 15 à 30 pts	V : de 3 à 10 pts
VI : de 3 à 10 pts	

## Article 3.

Pour chaque catégorie, les comités régionaux organisent des éliminatoires.

## Article 4. Qualifications pour la phase finale

- ☞ Tout joueur doit participer à l'éliminatoire dans la région où il participe aux interclubs. S'il n'est pas sur une liste d'interclubs, il doit participer dans la région à laquelle son club est affilié.
- ☞ Dans les catégories Messieurs I et Dames I :
  - Les joueurs classés "A" sont qualifiés pour la phase finale sans obligation de participer à une éliminatoire régionale ;
  - Chaque comité régional qualifie quatre joueurs et quatre joueuses ayant participé aux éliminatoires ;
- ☞ Dans les autres catégories, à l'issue de l'éliminatoire, chaque comité régional qualifie deux joueurs.

☞ Dans toutes les catégories :

- Tout joueur qualifié via une éliminatoire régionale empêché de jouer la phase finale (maladie, blessure, ...) peut être remplacé avant le tirage au sort par le comité régional concerné.
- Un joueur sélectionné pour participer à une compétition internationale, qui se déroule en même temps que l'éliminatoire régionale, est qualifié pour la phase finale en plus des deux joueurs qualifiés via l'éliminatoire régionale.

☞ Un joueur qualifié peut jouer un autre tournoi qui se déroule simultanément s'il participe aux Championnats ; dans ce cas, les horaires décidés par le juge-arbitre des Championnats ne peuvent être modifiés.

### **Article 5. Etablissement des tableaux**

Les tableaux sont établis conformément aux règles applicables à toutes les compétitions.

Lors de la phase régionale des championnats, le tirage au sort s'effectue de manière identique à celle des tournois (tableau final, qualifs et pré-qualifs).

Lors de la phase AFT, sauf pour les M1 et D1, le tirage au sort s'effectue via un tableau unique

Lors de la phase finale en Messieurs I et en Dames I, deux joueurs d'une même région ne peuvent, si possible, se rencontrer au premier tour.

Lors de la phase finale des autres catégories, les deux joueurs qualifiés par une région ne peuvent se rencontrer qu'en finale.

### **Article 6. Inscriptions**

Lors des championnats régionaux et AFT, les joueurs doivent s'inscrire dans leur catégorie de classement et d'âge.

Il est interdit d'accepter des inscriptions après l'heure de clôture.

Pour les éliminatoires régionales, elles doivent se faire exclusivement via le site officiel de la ligue.

Pour la phase finale, les qualifiés recevront un courrier du secrétariat général et devront confirmer leur participation par retour de ce courrier.

### **Article 7. Arbitrage**

Pour la phase finale, le conseil d'administration désigne, sur proposition de la commission d'arbitrage, un juge-arbitre, un adjoint et des arbitres.

### **Article 8. Prize-money**

Le prize-money est déterminé par le conseil d'administration.

### **Article 9. Remboursement des déplacements**

Le conseil d'administration peut décider une intervention financière dans les frais de déplacement des joueurs à l'occasion de la phase finale.

### **Article 10. Rappel de la règle concernant les classements individuels établis en fin de saison**

- Lors des championnats AFT :
  - Les points sont attribués dès le premier match pour les catégories pour lesquelles il y a une phase d'éliminatoires régionales.
  - En catégories M1 et D1, les points attribués sont ceux d'un BC cinq étoiles.
- Lors des championnats régionaux :
  - Les points sont attribués de la même manière que dans les tournois du Critérium.
  - En catégories M1 et D1, les points attribués sont ceux d'un BC une étoile.